Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260303-51D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN

FEUILLET 2026-00231

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 13 février 2026 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Bruno PICAUD, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Christian LE DANTEC, Anita ALLAIN-LE PORT, Séverine MULLER, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER

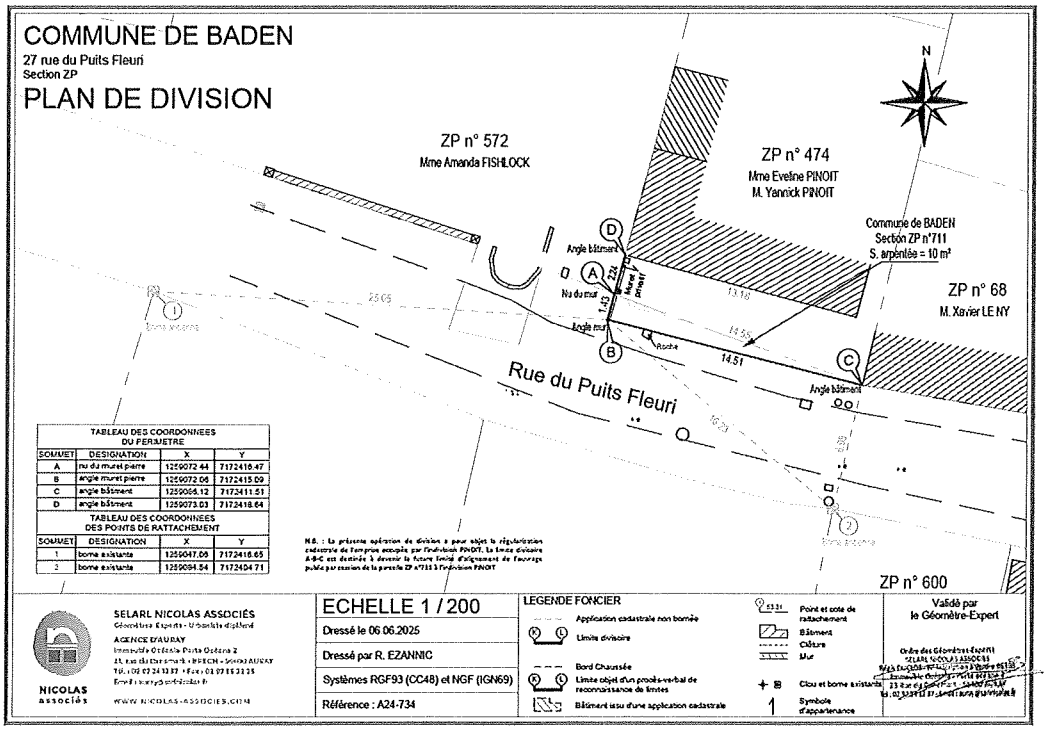
Ont donné procuration : Brigitte FALLOT à Séverine MULLER, Ulyss JEGO à Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Patrick BERTRAND à Monsieur le Maire, Béatrice VAN DER GUCHT à Jacqueline UNTEREINER, Pernelle TOREST à Yannick LE HELLEY

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

051/2026 - DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL À TITRE ONEREUX AU PROFIT DE M. YANNICK PINOIT – 27 RUE DU PUITS FLEURI

Dans le cadre d'une régularisation foncière au niveau de la parcelle cadastrée n° ZP 474 sise 27 rue du Puits fleuri à Baden, propriété de M. Yannick PINOIT, un relevé topographique réalisé en 2025 a montré l'existence d'un délaissé communal d'environ 10 m² sur lequel empiète le jardin de la propriété précitée.



La Commune de Baden n'ayant plus l'utilité de cette emprise, il convient de procéder à son déclassement. La parcelle d'environ 10 m² issue du domaine public se situe en zone Ucb1 du plan local d'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260303-51D_2026-DE

Le déclassement d'une partie du domaine public communal, délaissé de voirie menant à la propriété située 10 rue du Puits fleuri, ne générant aucune atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies et espaces publics, aucune procédure d'enquête publique ne s'avère nécessaire.

Sollicité, le Domaine a émis un avis par lettre en date du 05 février 2026, proposant de retenir la valeur vénale de 2 250 € (marge d'appréciation de 10 %) pour ce délaissé communal, hors frais et charges.

Après négociation avec M. Yannick PINOIT, le prix de vente a été fixé à 2 250 € net vendeur, auquel se rajoute la prise en charge des frais de bornage et d'acte notarié par l'acquéreur.

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,

Vu la réponse du service du Domaine en date du 05 février 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme en date du 17 décembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission finances et activités économiques, tourisme en date du 09 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ de procéder au déclassement d'environ 10 m² du domaine public communal situé rue du Puits fleuri à Baden,

↳ de céder à M. Yannick PINOIT, ou toute autre personne s'y substituant, la parcelle d'une contenance de 10 m² environ, située rue du Puits fleuri à Baden, pour un prix de 2 250 euros net vendeur ;

↳ de mettre à la charge de M. Yannick PINOIT, ou toute autre personne s'y substituant, chez Maître Marie MEHEUST, notaire à Baden, les frais d'établissement de l'acte de cession ;

↳ de mettre les frais de bornage à la charge de M. Yannick PINOIT, ou toute autre personne s'y substituant ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 03 mars 2026
Le Maire,
Patrick EVENO

